

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2013

Publication : 12/12/2013

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 9 décembre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, JAUBERT Sylvie, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, ESTACHY Robert représentant M. PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre représentant M. OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : MM. OLIVERO Albert, TRON Emile et BULTEL Jean-Pierre.

Délibération n° 2013/156

OBJET : CAMPAGNE DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION HIVER 2013 / 2014 - CONVENTION DE PARTENARIAT AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE / COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Le Conseil de Communauté,

Après avoir pris connaissance de la convention qui lui est proposée, par laquelle :

- L'Agence de Développement Touristique des Alpes de Haute Provence s'engage à réaliser une campagne de communication et de promotion pour l'espace neige du département - Vallée de l'Ubaye, Val d'Allos, Vallée de la Blanche Serre-Ponçon - durant l'hiver 2013/2014 d'un montant de 56 674.00 € TTC.
- La Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye s'engage à prendre en charge une partie des dépenses à hauteur maximale de **10 168.50 € TTC** payables en deux fois.

Après délibéré

A l'unanimité des membres présents.,

- **APPROUVE** la convention qui lui est présentée
- **AUTORISE** le Président à procéder à sa signature
- **DIT** que les crédits afférents aux dépenses précitées sont inscrits aux budgets Annexes Tourisme 2013 et 2014.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci – dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. LANFRANCHI

